

Le conseil citoyen des Rives de la Marne – Saint-Maur-des-Fossés (94)

Savoir-faire et ingéniosité au service des habitants du quartier prioritaire

Introduction

Située dans le Val-de-Marne, au sud-est de la région Île-de-France, la ville de Saint-Maur-des-Fossés compte 74 133 habitants¹, dont 2,1 % (soit 1 577 habitants) résidant dans l'unique quartier prioritaire de la commune : le quartier des Rives de la Marne. Implanté au nord-ouest de la ville, ce quartier accueille une population qui cumule des difficultés sociales importantes : taux de pauvreté élevé (34,8% contre 8% à Saint-Maur-des-Fossés) ; fort taux de monoparentalité (17,5% contre 8,5% à Saint-Maur-des-Fossés) ; faible taux d'emploi des 15-64 ans (55,2% contre 76,2% à Saint-Maur-des-Fossés)².

Le diagnostic du contrat de ville relève la sous-densité des professionnels médicaux et la sous-représentation de l'administration ainsi que l'absence des services publics au sein du quartier prioritaire.

Bien qu'étant concerné par des enjeux sociaux marqués, le quartier des Rives de la Marne fait aussi l'objet d'initiatives citoyennes riches et diversifiées qui ont notamment émergé avec l'arrivée du conseil citoyen en 2016. Très actifs sur le territoire, les membres de ce conseil citoyen utilisent leur savoir-faire et leurs compétences au service des habitants du QPV.

Un conseil citoyen autonome et diversifié : quels atouts pour le fonctionnement de l'instance ?

La compréhension du rôle du conseil citoyen : l'aboutissement d'un long processus de réflexion

Le processus de mise en place du conseil citoyen s'est fait progressivement, au fil des réflexions et des débats menés par ses membres lors de la phase de constitution. Cette étape décisive a été accompagnée par la Directrice de la politique de la ville et de la vie des quartiers ainsi que par la déléguée du Préfet. Ce binôme s'est rendu à plusieurs réunions du conseil citoyen pour accompagner la réflexion sur le rôle, les missions et le portage de l'instance. Les discussions ont suscité de nombreuses interrogations de la part des conseillers citoyens. Au démarrage, les points de vue entre les membres divergeaient, certains la considérant comme une simple structure associative. M. Le Masson, président du conseil, précise qu'« *il a fallu plusieurs réunions pour exister réellement et comprendre le rôle et les missions du conseil citoyen car il y a eu une confusion entre le portage associatif et l'instance elle-même* ». Il est lui-même convaincu qu'il s'agit d'« *une réelle institution publique dans le cadre de la politique de la ville.* ».

¹ Insee, 2014

² Les données à l'échelle du QPV sont issues du SIG politique de la ville du CGET (2012). Les données à l'échelle communale sont issues de l'INSEE (2013)

Le choix de créer une association *ex nihilo* a traduit la volonté des conseillers de mettre en place une dynamique collective propre, autonome et indépendante des pouvoirs publics.

Un conseil citoyen diversifié aux centres d'intérêt multiples

La richesse et le potentiel du conseil citoyen tiennent aussi à la diversité de ses membres (profils socioprofessionnels variés, équilibre acteurs/habitants respecté, présence de jeunes souhaitée). Le processus de constitution du conseil citoyen, effectué principalement sur la base d'une liste de volontaires, a permis qu'un noyau de sept membres actifs bénévoles se stabilise : quatre habitants (dont une assistante maternelle), une pharmacienne et deux responsables associatifs (association Parabole et Ecophylle). Ils seront prochainement rejoints par deux étudiants, dont un en situation d'handicap. La composition du conseil citoyen n'est pas immuable et peut évoluer selon la disponibilité et les attentes des membres et des habitants.

La cohabitation des membres « habitants » et des « acteurs locaux » a fait l'objet d'un apprentissage collectif : chacun des cinq conseillers s'est exercé à écouter ses pairs, à rechercher le consensus et à confronter son point de vue avec celui des autres. L'implication réelle et stabilisée des membres est aujourd'hui effective et confortée par la dynamique de projets en place : chacun des membres peut s'investir dans les projets en cours selon ses envies et ses intérêts. Tous les conseillers étant dotés de compétences et de savoir-faire différents, de nombreuses actions sont ainsi menées autour de thématiques variées au sein du quartier des Rives de la Marne.

Des actions portant sur l'accès à l'emploi et aux services publics

La création d'emplois locaux : une préoccupation centrale du conseil citoyen

L'une des priorités d'action pour le conseil citoyen est la mise en place de projets portant sur l'insertion sociale et professionnelle des habitants du quartier. Bien que le conseil citoyen n'ait qu'un an d'existence, plusieurs actions ont déjà été menées sur la thématique du soutien à la création d'emplois locaux.

Le conseil citoyen s'est notamment appuyé sur la présence au sein du quartier de la société Septodont, spécialiste de la pharmacie dentaire (médicaments et anesthésiques pour cabinets dentaires). Le travail partenarial engagé avec cette entreprise incontournable du quartier s'est traduit par l'organisation des rencontres et visites de site, ce qui a permis d'aboutir au recrutement de quatre habitants du quartier dans différents secteurs d'activité (production, informatique, cariste). Le rapprochement du conseil citoyen avec cette structure a été facilité par l'implication d'une conseillère citoyenne, ancienne salariée de cette entreprise, qui a mobilisé son réseau de connaissances au profit du conseil citoyen.

L'instauration d'une relation de confiance entre le conseil citoyen et Septodont a aussi permis de lancer de nouvelles pistes pour l'intégration professionnelle des assistantes maternelles du quartier. L'entreprise fonctionnant 24/7, des contacts sont en cours pour permettre aux assistantes maternelles qui peuvent travailler en horaires décalés de garder les enfants des salariés de l'entreprise.

Pour Mme Delorme, habitante du quartier et assistante maternelle, l'insertion professionnelle de ses paires est une préoccupation majeure. Elle a fait le constat que les vingt assistantes maternelles du quartier (soit 10% des assistantes maternelles de la ville) peinent à trouver leur clientèle du fait de l'image négative dont souffre le quartier. Elle a piloté avec le conseil citoyen un projet de valorisation du métier à travers l'organisation d'un événement convivial au sein du QPV, organisé en juillet 2016.

Cette manifestation dans l'espace public avait comme objectif de « *faire valoir le savoir-faire des collègues et les aider à aller vers la recherche d'emploi* ». La tenue de plusieurs stands ludiques (atelier pâte à modeler, fabrique d'instruments de musiques, etc.) et l'organisation de *speed-dating* ont permis de susciter la rencontre entre les familles de la ville et les assistantes maternelles du quartier. Au total, cet événement a permis d'aboutir à la signature de trois contrats d'embauche.

Enfin, le conseil citoyen suit le projet de restructuration de la gare de Saint-Maur-des-Fossés dans le cadre du Grand Paris Express. Ses membres espèrent que le chantier puisse générer des contrats pour les habitants du quartier prioritaire durant le temps des travaux. A ce titre, ils ont notamment rencontré le directeur des relations publiques de la Société du Grand Paris et ont fait part de leurs attentes et propositions auprès des services (« Développement économique » et « Politique de la ville ») et des élus de la Ville.

Bien que les conseillers soient à l'initiative de rencontres régulières avec la puissance publique, ils peinent encore à être envisagés comme des vrais partenaires, comme le préconise la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

L'accès aux services publics : un besoin identifié comme primordial pour le quartier

Selon le président de l'instance, l'« *accès aux services est indispensable pour faire sortir le quartier de ses problématiques actuelles liées à l'emploi, la santé et l'éducation* ». Le conseil citoyen souhaite qu'une maison des services publics y soit implantée, dans un local qui devrait prochainement se libérer. Ce chantier de réflexion est à co-construire conjointement avec les acteurs locaux. Les membres du conseil citoyen vont donc à la rencontre des bailleurs sociaux (I3F, Erigère, Coopération et Famille) mais aussi des partenaires institutionnels (la CAF Val de Marne et les élus locaux, par exemple).

Pour redonner aux habitants l'accès à un service public adapté, le conseil citoyen souhaite aussi qu'un centre municipal de santé y soit créé, offrant ainsi un service de qualité (au tarif sécurité sociale et pratiquant le tiers-payant).

Une réelle reconnaissance du conseil citoyen par les acteurs locaux

En peu de temps, les membres du conseil citoyen ont mené des actions structurantes auprès des habitants du quartier des Rives de la Marne. La mise en place de ces actions a été facilitée par la reconnaissance du conseil citoyen par les acteurs institutionnels, et notamment par le soutien de l'Etat et de la municipalité. Pour renforcer sa visibilité, le conseil citoyen s'appuie aussi sur une démarche de communication active se traduisant par l'implication dans plusieurs initiatives :

- la tenue de stand lors d'événements festifs ;
- l'organisation de journées « porte ouverte » ;
- la présentation du conseil citoyen auprès des élus, des acteurs locaux et des habitants ;
- la création d'un site internet.

Enfin, le conseil citoyen souhaite être « *un partenaire à part entière pour la construction des politiques publiques* », et notamment du contrat de ville. Il enverra des représentants à toutes les instances (comités techniques thématiques, comités de pilotage), en fonction des thématiques sur lesquelles chacun d'entre eux souhaite travailler.

Le conseil citoyen des Rives de la Marne a donc trouvé sa place telle qu'énoncée dans la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale.